



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 janvier 2022

Procès-Verbal N° 540

Communiqué – Télétravail

En raison des nouvelles mesures gouvernementales et de l'obligation d'un minimum de 3 jours de télétravail en entreprise, nous vous informons ci-après de l'organisation administrative du District pour le mois de janvier :

Veuillez noter : pendant les périodes de télétravail, la permanence téléphonique ne sera pas assurée. Merci de privilégier les mails.

Semaine 3 :

lundi 17	TELETRAVAIL
mardi 18	PRESENTIEL
mercredi 19	TELETRAVAIL
jeudi 20	TELETRAVAIL
vendredi 21	PRESENTIEL

TRESORERIE

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 18 Décembre 2022

VOREPPE 2 U13D4 F

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Amende 90 €

Du 13 et 14 Janvier 2022

ETOILE FUTSAL FONTAINE FUTD1
RCA FUTSAL FUTD1

NON SAISIE DE RESULTAT

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 13 au 14 Janvier 2022

RACHAIS 2 SA8ENTD2
DEUX ROCHERS 2 SA8ENTD2
TOUVET TERRASSE 1 SA8ENTD2
FASSON SA8ENTD1

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2022

519877 ST HILAIRE DE LA COTE
533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
536496 ECHIROLLES SURIEUX
539477 TUNISIENS SMH
547135 POISAT AC
564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE
582776 F. C. AGNIN

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

